

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2022/31 en date du 06/07/2022 portant sur l'achat et le financement du four vapeur

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la Commune pour cause sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, BARRABAND Jean-Paul, OLLIER Michel, HEBEL Marc, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, Mesdames PEYLET Jessica, BISSON Virginie, FENILLE Audrey

Excusés : 0

Absent : MARTIN Valery

Monsieur MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	09	09	09	09	09	00

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022/10 DU 24 MARS 2022

Objet : Achat d'un four vapeur pour la restauration scolaire

Mr le Maire, sur présentation des devis modifiés et actualisés, propose l'achat d'un four vapeur pour la restauration scolaire. Le financement se présente ainsi :

Devis Proxi-Froid pour l'achat et la pose.....	8 169,93€HT
Subvention France Relance	4 875,60€HT
Autofinancement	3 294,33HT

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 07/07/2022

Affichée le 07/07/2022

le 07/07/2022

Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2022/32 en date du 06/07/2022 portant sur la renonciation du contrat PALULOS

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la Commune pour cause sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, OLLIER Michel, HEBEL Marc, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, Mesdames PEYLET Jessica, BISSON Virginie, FENILLE Audrey

Excusés : 0

Absent : 0

Monsieur MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	10	10	10	10	00

Objet : Sortie de 2 logements communaux du contrat « PALULOS »

Mr le Maire, expose les conditions des contrats « PALULOS » signé en 1995, qui fixe un plafond aux loyers des bâtiments communaux.

Ce contrat est dénonçable à date. Le Maire propose de sortir de ce dispositif :

- Le logement n°1 F4 au 16 rue de la Planchette en rez-de-chaussée et étage à la date du 01 août 2022.
- Le logement F5 au 26 rue de la Planchette à la date du 30 juin 2023

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 07/07/2022

Affichée le 07/07/2022

le 07/07/2022

**Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN**



DEPARTEMENT DE LA CREUSE**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2022/33 en date du 06/07/2022 portant sur l'élagage d'arbres**

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la Commune pour cause sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, OLLIER Michel, HEBEL Marc, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, Mesdames PEYLET Jessica, BISSON Virginie, FENILLE Audrey

Excusés : 0

Absent : 0

Monsieur MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	10	10	10	10	00

Objet : Élagage d'arbres

Mr le Maire, expose l'urgence de faire réaliser de l'élagage dans divers endroits de la commune. (2 hêtres dans le lotissement des Ouches, 1 chêne dans le lotissement de Farges, et divers arbres menaçants sur les bords de routes)

Le devis retenu est celui de Damien Geniaux sis à St Martial Le Mont pour un prix de 3 050€ HT avec location de la nacelle.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 07/07/2022

Affichée le 07/07/2022

le 07/07/2022

**Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN**

